



2022-38

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



BD

Séance du 19/12/2022

L'an 2022 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions

Étaient présents :

Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme TODARO Marie-pierre

Procuration(s) :**Étai(ent) absent(s) :**

M. THIVOLET Daniel

Étai(ent) excusé(s) :

M. BACHER Bruno

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOUCHON Sylvie

Date de convocation
13/12/2022

MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS (suite à avancement de grade)

Date d'affichage

...././....

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

et publication du :

...././....

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022

Il appartient aussi à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la diminution du temps de travail d'un agent de - de 10% de son temps de travail.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SAVAS MEPIN

ID : 038-213804768-20221219-2022_38-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SLO

ID : 038-213804768-20221219-2022_38-DE

SERVICE	FILIERE	EMPLOI	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL
MAIRIE Nath	ADMIN	Adj admin	secrétaire	80%
MAIRIE Alex	ADMIN	Adj admin ppal	secrétaire	80%
TECH. Jean	TECH	Adj tech ppal	agent tech	100.0%
TECH. Marc	TECH	Adj tech	agent tech	60%
ECOLE Sybille	TECH	Adj tech ppal	Dir. Cantine perisco	96.14%
ECOLE Christel	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	91.28%
ECOLE Christine	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	56.51 %
ECOLE Patricia	TECH	Adj tech	ATSEM	39.80% <i>Anc.40.22%</i>
ENTR. BAT Josiane	TECH	Adj tech	ENT BAT	69.37%

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (33.65/35^{ème})
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet (33.65/35^{ème})

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide :**

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
à compter du 19/12/2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Savas-Mépin
Le Maire, Bertrand DURANTON



SAVAS MEPIN